

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MAI 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	20	24

L'an deux mille seize, le vingt mai à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député- Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 13 mai 2016

Secrétaire de séance : Marie-Jeanne POLINI

PRESENTS : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BELTRAN Muriel, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIERIEZ Audrey, RAGAS Antoine, GIUDICELLI Valérie, GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, CRUCIANI Christelle, SOUQUE Nicole, RAO Frédéric, GHIPPONI Marie Thérèse, GANDOLFI-SCHEIT Joseph-Henri, MORICE Nathalie, LEONELLI François.

ABSENTS EXCUSES : AGOSTINI Antoine (pouvoir à CHINESI Karine), CAPPELLARO Jérôme (pouvoir à GIGON Patrick), TERUEL Joëlle (pouvoir à CRUCIANI Christelle), VESPERINI Stéphane (pouvoir à LEONELLI François).

ABSENTS : RONCHI Fabrice, MANFREDI Michel, GANDOLFI Anthony, GAROBY Sinucellu, TOTH Pascale.

Délibération N° 40-20-05-16

Objet : Recours à une ligne de trésorerie pour la construction du groupe scolaire du Bevinco

Le Député Maire expose au Conseil Municipal que la commune doit mandater les factures d'investissements du groupe scolaire du Bevinco et que les subventions des partenaires financiers sont retardées alors qu'il importe de finir ces travaux au plus tôt pour ouvrir à la rentrée.

Afin de faire face à cette avance de trésorerie importante, il est opportun de recourir à une ligne de trésorerie interactive qui permet de mobiliser des fonds très rapidement.

Après consultations auprès de différents organismes financiers et analyse des propositions, il apparaît que l'offre de de la Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse est la plus intéressante.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Député Maire, vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse (ci-après « la Caisse d'Épargne »), et après en avoir délibéré, prend les décisions suivantes :

Article -1.

Pour le financement de ses besoins de trésorerie, la commune de BIGUGLIA décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 1 500 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la commune de BIGUGLIA décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne sont les suivantes :

- Montant : 1 500 000 Euros
- Durée : 364 Jours.
- Taux d'intérêt applicable : EONIA + Marge de 2%

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : *mensuelle civile*, à terme échu.
- Frais de dossier : 4 500 Euros.
- Commission d'engagement : 0% du montant de l'ouverture de crédit
- Commission de gestion : 0% du montant de l'ouverture de crédit
- Commission de mouvement : 0% du montant cumulé des tirages au cours de chaque période
- Commission de non-utilisation : 0,20 % de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit.

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Le Député Maire précise que cette ligne de trésorerie interactive ne sera ouverte qu'en tant que besoin.

Article -2.

Le Conseil Municipal autorise le Député Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne.

2016/98
S.G.S

Article -3.

Le Conseil Municipal autorise à Monsieur le Député Maire d'effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat et à tenir informé l'assemblée des besoins réels de la commune et de l'usage de celle-ci au fur et à mesure de son utilisation.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué

François BERNARDINI



[Handwritten signature]

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MAI 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	20	24

L'an deux mille seize, le vingt mai à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député- Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 13 mai 2016

Secrétaire de séance : Marie-Jeanne POLINI

PRESENTS : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BELTRAN Muriel, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIERIEZ Audrey, RAGAS Antoine, GIUDICELLI Valérie, GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, CRUCIANI Christelle, SOUQUE Nicole, RAO Frédéric, GHIPPONI Marie Thérèse, GANDOLFI-SCHEIT Joseph-Henri, MORICE Nathalie, LEONELLI François.

ABSENTS EXCUSES : AGOSTINI Antoine (pouvoir à CHINESI Karine), CAPPELLARO Jérôme (pouvoir à GIGON Patrick), TERUEL Joëlle (pouvoir à CRUCIANI Christelle), VESPERINI Stéphane (pouvoir à LEONELLI François).

ABSENTS : RONCHI Fabrice, MANFREDI Michel, GANDOLFI Anthony, GAROBY Sinucellu, TOTH Pascale.

Délibération N° 41-20-05-16

Objet : Subventions complémentaires aux associations

Vu le crédit ouvert au BUDGET PRIMITIF 2016, article 6574 « Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » soit 150 000.00 €,

Vu que des dossiers n'ont pas été instruits lors de la première commission,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal oui l'exposé du Député Maire et après en avoir délibéré décide :

- D'attribuer les sommes suivantes :
 - 1 500 euros pour l'association FC BEVINCO
 - 500 euros pour l'association MARANA BEACH TENNIS
 - 500 euros pour l'association PER ELLI
 - 500 euros pour le Collectif des victimes du 5 mai
- Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2016 ;
- Autorise le Député Maire à signer tous les documents correspondants.

Vote à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,



P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué

François BERNARDINI
François BERNARDINI

2016 / 101
S.G.S

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MAI 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	20	24

Le deux mille seize, le vingt mai à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député- Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 13 mai 2016

Secrétaire de séance : Marie-Jeanne POLINI

PRESENTS : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BELTRAN Muriel, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, RAGAS Antoine, GIUDICELLI Valérie, GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, CRUCIANI Christelle, SOUQUE Nicole, RAO Frédéric, GHIPPONI Marie Thérèse, GANDOLFI-SCHEIT Joseph-Henri, MORICE Nathalie, LEONELLI François.

ABSENTS EXCUSES : AGOSTINI Antoine (pouvoir à CHINESI Karine), CAPPELLARO Jérôme (pouvoir à GIGON Patrick), TERUEL Joëlle (pouvoir à CRUCIANI Christelle), VESPERINI Stéphane (pouvoir à LEONELLI François).

ABSENTS : RONCHI Fabrice, MANFREDI Michel, GANDOLFI Anthony, GAROBY Sinucellu, TOTH Pascale.

Délibération N° 42-20-05-16

Objet : Augmentation du tarif ALSH

Le Député Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire d'augmenter le tarif de l'ALSH afin de faire face aux dépenses croissantes pour la gestion de ce service.

Il propose une augmentation proportionnelle appliquée en fonction des quotients familiaux des parents d'élèves, ce qui correspond à une augmentation de 0,50 € à 2 €.

Il dépose sur le bureau le dossier traité par la commission de la gestion de l'enfance.
Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Député Maire et après en avoir délibéré décide :

Vu la réglementation tarifaire du CEJ 2015/2018 signé avec la Caisse d'Allocation Familiale de la Haute-Corse imposant que les tarifs soient dégressifs en fonction des quotients familiaux correspondant à la réglementation PSO pour les activités dédiées à l'enfance et à la jeunesse,

- D'accepter de fixer les tarifs ALSH suivants :

Indice mini Quotient Familial	Journée complète
0.00	1.50 €
207.00	2.00 €
290.00	2.50 €
372.00	3.50 €
456.00	4.00 €
538.00	5.00 €
621.00	5.50 €
704.00	6.50 €
787.00	7.00 €
869.00	7.50 €
953.00	8.00 €
1035.00	8.50 €

- Dit que ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2016 ;
- Dit que ces tarifs seront affichés et transmis à la CAF ainsi qu'au délégataire de ce service et qu'ils seront répercutés sur le contrat correspondant ;
- Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2016.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué
[Signature]
François BERNARDINI



2016 / 103
S.G.S

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MAI 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	20	24

L'an deux mille seize, le vingt mai à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député- Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 13 mai 2016

Secrétaire de séance : Marie-Jeanne POLINI

PRESENTS : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BELTRAN Muriel, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIERIEZ Audrey, RAGAS Antoine, GIUDICELLI Valérie, GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, CRUCIANI Christelle, SOUQUE Nicole, RAO Frédéric, GHIPPONI Marie Thérèse, GANDOLFI-SCHEIT Joseph-Henri, MORICE Nathalie, LEONELLI François.

ABSENTS EXCUSES : AGOSTINI Antoine (pouvoir à CHINESI Karine), CAPPELLARO Jérôme (pouvoir à GIGON Patrick), TERUEL Joëlle (pouvoir à CRUCIANI Christelle), VESPERINI Stéphane (pouvoir à LEONELLI François).

ABSENTS : RONCHI Fabrice, MANFREDI Michel, GANDOLFI Anthony, GAROBY Sinucellu, TOTH Pascale.

Délibération N° 43-20-05-16

Objet : Augmentation du tarif cantine

Le Député Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le prix des repas pour toutes les cantines scolaires de la commune à 2 % :

- 3.40 € le prix du repas pour les enfants domiciliés sur la commune
- 4.90 € le prix du repas pour les enfants non domiciliés sur la commune

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Député Maire et après en avoir délibéré décide :

- D'accepter de fixer le tarif cantine suivant :
 - 3.40 € le prix du repas pour les enfants domiciliés sur la commune
 - 4.90 € le prix du repas pour les enfants non domiciliés sur la commune
- Dit que ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2016 ;
- Dit que ces tarifs seront affichés et transmis à la trésorerie de Borgo par le régisseur ;
- Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2016.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,



P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué

François BERNARDINI

2016/105
S.G.S

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE BASTIA

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MAI 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	20	24

L'an deux mille seize, le vingt mai à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député- Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 13 mai 2016

Secrétaire de séance : Marie-Jeanne POLINI

PRESENTS : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BELTRAN Muriel, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIERIEZ Audrey, RAGAS Antoine, GIUDICELLI Valérie, GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, CRUCIANI Christelle, SOUQUE Nicole, RAO Frédéric, GHIPPONI Marie Thérèse, GANDOLFI-SCHEIT Joseph-Henri, MORICE Nathalie, LEONELLI François.

ABSENTS EXCUSES : AGOSTINI Antoine (pouvoir à CHINESI Karine), CAPPELLARO Jérôme (pouvoir à GIGON Patrick), TERUEL Joëlle (pouvoir à CRUCIANI Christelle), VESPERINI Stéphane (pouvoir à LEONELLI François).

ABSENTS : RONCHI Fabrice, MANFREDI Michel, GANDOLFI Anthony, GAROBY Sinucellu, TOTH Pascale.

Délibération N° 44-20-05-16

Objet : Tarifs et cautions pour la location des structures communales

Le Député Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer afin d'augmenter les tarifs et les cautions de la location des structures communales afin de faire face aux dépenses croissantes pour la gestion de ces services.

Il dépose sur le bureau le dossier traité par la commission des finances.

2016 / 106
S.G.S

Le Conseil Municipal ou l'exposé du Député Maire et après en avoir délibéré décide :

- D'appliquer les tarifs suivants :

STRUCTURES COMMUNALES	TARIF	CAUTION
HIPPODROME	1 500 € / jour	3 000 €
STADE TAMBURINI TUFF	500 € / jour	2 000 €
SALLE ST EXUPERY		
Particulier	350 € / jour	1 500 €
Associations		
De 1 heure à 4 heures	60 € / an	
+ de 4 heures	120 € / an	
SALLE POLYVALENTE		
Particulier	150 € / jour	1 500 €
Associations		
De 1 heure à 4 heures	60 € / an	
+ de 4 heures	120 € / an	
ANCIENNE ECOLE VILLAGE		
Associations		
De 1 heure à 4 heures	60 € / an	
+ de 4 heures	120 € / an	
SALLE TAMBURINI		
Associations		
De 1 heure à 4 heures	60 € / an	
+ de 4 heures	120 € / an	
SALLE DES FETES DINELLI		
Résident	800 € / jour	3 000 €
Non résident	1 100 € / jour	3 000 €
Association commune	400 € / jour	3 000 €
Association hors commune	600 € / jour	3 000 €
Association but lucratif	1 200 € / jour	3 000 €
Soirée Saint Sylvestre	2 500 € / jour	5 000 €
MARCHE COUVERT		
Groupement commerçants (marché)	760 € / jour	
Vide dressing / Vide Grenier	300 € / jour	
1 emplacement pour particulier	10 € / jour	
1 emplacement pour commerçant ambulant	4 € / ml / jour	

- De donner son accord pour appliquer les tarifs et cautions à compter du 1^{er} décembre 2016 ;

- Dit que les crédits seront versés au Budget Primitif 2016.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué

François BERNARDINI



[Handwritten signature]
 P/LE MAIRE
 L'Adjoint Délégué
 François BERNARDINI

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MAI 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	20	24

L'an deux mille seize, le vingt mai à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député- Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 13 mai 2016

Secrétaire de séance : Marie-Jeanne POLINI

PRESENTS : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BELTRAN Muriel, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, RAGAS Antoine, GIUDICELLI Valérie, GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, CRUCIANI Christelle, SOUQUE Nicole, RAO Frédéric, GHIPPONI Marie Thérèse, GANDOLFI-SCHEIT Joseph-Henri, MORICE Nathalie, LEONELLI François.

ABSENTS EXCUSES : AGOSTINI Antoine (pouvoir à CHINESI Karine), CAPPELLARO Jérôme (pouvoir à GIGON Patrick), TERUEL Joëlle (pouvoir à CRUCIANI Christelle), VESPERINI Stéphane (pouvoir à LEONELLI François).

ABSENTS : RONCHI Fabrice, MANFREDI Michel, GANDOLFI Anthony, GAROBY Sinucellu, TOTH Pascale.

Délibération N° 45-20-05-16

Objet : Création de la régie pour l'organisation des « médiévales de Biguglia » et modification des tarifs entrées

Le Député Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'annuler la délibération du 07 octobre 1998 modifiée par la délibération du 26 mars 2010 portant création de régies diverses dont la régie de recettes pour l'organisation des « médiévales de Biguglia ».

Le Député Maire propose à l'assemblée de créer une régie de recettes pour l'organisation des « médiévales de Biguglia ».

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Député Maire et après en avoir délibéré décide :

Vu le décret N° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret N° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret N° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 18 mai 2016 ;

- D'autoriser le Député Maire à annuler les délibérations du 07 octobre 1998 et du 26 mars 2010.
- D'autoriser le Député Maire à créer une régie de recettes pour l'organisation des « médiévales de Biguglia ».
- Article 1 : cette régie est installée à l'hippodrome,
- Article 2 : La régie encaisse des sommes suivantes :
 - ❖ 7 euros pour les entrées adultes et 5 euros pour les entrées enfants,
 - ❖ 2 euros pour les boissons,
 - ❖ 5 euros pour les produits dérivés (casquettes, t-shirt...).Sommes correspondantes à l'achat de tickets.
- Article 3 : Les recettes sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

Versement en numéraires,
Chèques bancaires ou postaux.
Elles sont perçues contre remise à l'usager d'un ticket pris sur un carnet à souche.
- Article 4 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 18 000 €,
- Article 5 : Le régisseur est assujetti à un cautionnement de 1 800 €,
- Article 6 : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur,

- Article 7 : L'encaissement des recettes de cette régie s'effectuera à l'hippodrome par le régisseur concerné.
- D'autoriser le Député Maire à signer tous les documents correspondants.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué
François BERNARD
François BERNARD
MAIRIE DE BIGUGLIA
REPUBLIQUE FRANÇAISE
20620

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MAI 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	20	24

L'an deux mille seize, le vingt mai à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député- Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 13 mai 2016

Secrétaire de séance : Marie-Jeanne POLINI

PRESENTS : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BELTRAN Muriel, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIERIEZ Audrey, RAGAS Antoine, GIUDICELLI Valérie, GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, CRUCIANI Christelle, SOUQUE Nicole, RAO Frédéric, GHIPPONI Marie Thérèse, GANDOLFI-SCHEIT Joseph-Henri, MORICE Nathalie, LEONELLI François.

ABSENTS EXCUSES : AGOSTINI Antoine (pouvoir à CHINESI Karine), CAPPELLARO Jérôme (pouvoir à GIGON Patrick), TERUEL Joëlle (pouvoir à CRUCIANI Christelle), VESPERINI Stéphane (pouvoir à LEONELLI François).

ABSENTS : RONCHI Fabrice, MANFREDI Michel, GANDOLFI Anthony, GAROBY Sinucellu, TOTH Pascale.

Délibération N° 46-20-05-16

Objet : Location de la cafétéria de l'Espace Culturel Charles Rocchi et modification de tarifs

Le Député Maire expose au Conseil Municipal que le lors des soirées organisées à l'Espace Culturel Charles Rocchi, une cafétéria est ouverte au public.

Il dépose sur le bureau le dossier traité par la commission des finances.

Le Conseil Municipal oui l'exposé du Député Maire et après en avoir délibéré décide :

- D'accepter de fixer les tarifs proposés ci-dessous :

Concernant la location de la cafétéria deux propositions distinctes afin d'organiser des réceptions, des buffets... (avec des prix qui s'appliqueront pour 180 personnes et qui pourront être modifiés en plus ou en moins en fonction de la demande) :

- Soit 2 271.11 € TTC
 - Soit 2 800 € TTC
- En fonction du type de repas choisi.

Concernant la modification des tarifs de la cafétéria :

- 35 euros pour la bouteille de champagne
 - 8 euros pour la bouteille de vin
 - 2 euros pour le verre de vin (10 cl)
 - 3 euros pour la bouteille de bière
 - 2.50 euros pour une barquette de frites
 - Glaces :
Soit 1.50 euros
Soit 2 euros
- En fonction du type de glace choisie.

- Dit que ces tarifs seront affichés à la cafétéria de l'Espace Culturel Charles Rocchi ;
- Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2016.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué
François BERNARDINI



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MAI 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	20	24

L'an deux mille seize, le vingt mai à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député- Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 13 mai 2016

Secrétaire de séance : Marie-Jeanne POLINI

PRESENTS : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BELTRAN Muriel, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIERIEZ Audrey, RAGAS Antoine, GIUDICELLI Valérie, GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, CRUCIANI Christelle, SOUQUE Nicole, RAO Frédéric, GHIPPONI Marie Thérèse, GANDOLFI-SCHEIT Joseph-Henri, MORICE Nathalie, LEONELLI François.

ABSENTS EXCUSES : AGOSTINI Antoine (pouvoir à CHINESI Karine), CAPPELLARO Jérôme (pouvoir à GIGON Patrick), TERUEL Joëlle (pouvoir à CRUCIANI Christelle), VESPERINI Stéphane (pouvoir à LEONELLI François).

ABSENTS : RONCHI Fabrice, MANFREDI Michel, GANDOLFI Anthony, GAROBY Sinucellu, TOTH Pascale.

Délibération N° 47-20-05-16

Objet : Demande de subvention sur le produit des amendes de police

Le Député Maire rappelle au Conseil Municipal les nécessités de sécurisation routière sur la Route Impériale (RD) en incitant les automobilistes à réduire leur vitesse sur cette voie bordée d'habitations. La limitation de vitesse est réglementée à 50 km/h dans cette zone mais n'est toujours pas respectée.

Il propose à l'assemblée la mise en place d'un plateau traversant et d'une signalétique appropriée (feux clignotants) pour enrayer ces mauvaises pratiques.

Le Député Maire précise que ces interventions nécessaires peuvent bénéficier en la circonstance d'aides financières du Conseil Général de la Haute-Corse sur le produit des amendes de police.

Il propose le plan de financement suivant :

Montant HT de l'opération	12 110 € H.T.
Participation CG2B 50%	6 055 € H.T.
Participation Commune	6 055 € H.T.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Député Maire et après en avoir délibéré décide :

- D'accepter le projet de mise en place d'un plateau traversant et d'une signalétique appropriée (feux clignotants) sur la Route Impériale (RD) ;
- De donner son accord pour faire la demande d'aide financière aux services du Conseil Générale de Haute-Corse, selon le plan de financement suivant :

Montant HT de l'opération	12 110 € H.T.
Participation CG2B 50%	6 055 € H.T.
Participation Commune	6 055 € H.T.

- Autorise le Député Maire à signer tous les documents concernant cette opération ;
- Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2016.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué

François BERNARDINI



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MAI 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	20	24

L'an deux mille seize, le vingt mai à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député- Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 13 mai 2016

Secrétaire de séance : Marie-Jeanne POLINI

PRESENTS : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BELTRAN Muriel, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIERIEZ Audrey, RAGAS Antoine, GIUDICELLI Valérie, GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, CRUCIANI Christelle, SOUQUE Nicole, RAO Frédéric, GHIPPONI Marie Thérèse, GANDOLFI-SCHEIT Joseph-Henri, MORICE Nathalie, LEONELLI François.

ABSENTS EXCUSES : AGOSTINI Antoine (pouvoir à CHINESI Karine), CAPPELLARO Jérôme (pouvoir à GIGON Patrick), TERUEL Joëlle (pouvoir à CRUCIANI Christelle), VESPERINI Stéphane (pouvoir à LEONELLI François).

ABSENTS : RONCHI Fabrice, MANFREDI Michel, GANDOLFI Anthony, GAROBY Sinucellu, TOTH Pascale.

Délibération N° 48-20-05-16

Objet : Création d'une régie pour la gestion de la piste cyclable

Le Député Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'annuler la délibération du 07 octobre 1998 modifiée par la délibération du 26 mars 2010 portant création de régies diverses dont la régie de recettes pour la gestion de la piste cyclable.

Le Député Maire propose à l'assemblée de créer une régie de recettes pour la gestion de la piste cyclable.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Député Maire et après en avoir délibéré, décide :

Vu le décret N° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret N° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret N° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 18 mai 2016 ;

- D'autoriser le Député Maire à annuler les délibérations du 07 octobre 1998 et du 26 mars 2010.
- D'autoriser le Député Maire à créer une régie de recettes pour la gestion de la piste cyclable.
- Article 1 : cette régie est installée à la Mairie de Biguglia,
- Article 2 : La régie encaisse des sommes d'argent correspondant aux tarifs fixés par délibérations du Conseil Municipal :

CATÉGORIE	RÉSIDENT COMMUNE	HORS COMMUNE
6/13 ANS	25 €	46 €
ADULTES ET + DE 13 ANS	40 €	80 €
FORFAIT FAMILLE		
2 PERSONNES	65 €	100 €
3 PERSONNES	70 €	110 €
4 PERSONNES	75 €	120 €
5 PERSONNES	80 €	130 €
CAUTION	80 €	80 €
LICENCIÉ CLUB VÉLO	DE LA COMMUNE	HORS COMMUNE
	10 €	38 €

- Article 3 : Les recettes désignées à l'article 2 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

Versement en numéraires ;

Chèques bancaires, postaux, CESU, vacances ;

Carte bancaire ;

Internet ;
Virement ;
Prélèvement.

- Article 4 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 4 600 €,
- Article 5 : Le régisseur est tenu de verser au Trésorier de Borgo Campile le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 4, et au minimum une fois par trimestre,
- Article 6 : Le régisseur est assujetti à un cautionnement de 460 €,
- Article 7 : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur,
- Article 8 : L'encaissement des recettes de la régie s'effectuera à la Mairie de Biguglia,
- D'autoriser le Député Maire à signer tous les documents correspondants.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué

François BERNARDINI



2016 / 117
S.G.S

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE BASTIA

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MAI 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	20	24

L'an deux mille seize, le vingt mai à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député- Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 13 mai 2016

Secrétaire de séance : Marie-Jeanne POLINI

PRESENTS : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BELTRAN Muriel, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLERIEZ Audrey, RAGAS Antoine, GIUDICELLI Valérie, GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, CRUCIANI Christelle, SOUQUE Nicole, RAO Frédéric, GHIPPONI Marie Thérèse, GANDOLFI-SCHEIT Joseph-Henri, MORICE Nathalie, LEONELLI François.

ABSENTS EXCUSES : AGOSTINI Antoine (pouvoir à CHINESI Karine), CAPPELLARO Jérôme (pouvoir à GIGON Patrick), TERUEL Joëlle (pouvoir à CRUCIANI Christelle), VESPERINI Stéphane (pouvoir à LEONELLI François).

ABSENTS : RONCHI Fabrice, MANFREDI Michel, GANDOLFI Anthony, GAROBY Sinucellu, TOTH Pascale.

Délibération N° 49-20-05-16

Objet : Création d'une régie pour la gestion de la location des structures communales

Le Député Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'annuler la délibération du 07 octobre 1998 modifiée par la délibération du 26 mars 2010 portant création de régies diverses dont la régie de recettes pour la gestion de la location des structures communales.

Le Député Maire propose à l'assemblée de créer une régie de recettes pour la gestion de la location des structures communales.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Député Maire et après en avoir délibéré, décide :

Vu le décret N° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret N° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret N° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 18 mai 2016 ;

- D'autoriser le Député Maire à annuler les délibérations du 07 octobre 1998 et du 26 mars 2010.
- D'autoriser le Député Maire à créer une régie de recettes pour la gestion de la location des structures communales.
- Article 1 : cette régie est installée à la Mairie de Biguglia,
- Article 2 : La régie encaisse des sommes d'argent correspondant aux tarifs fixés par délibérations du Conseil Municipal :

STRUCTURES COMMUNALES	TARIF	CAUTION
HIPPODROME	1 500 € / jour	3 000 €
STADE TAMBURINI TUFF	500 € / jour	2 000 €
SALLE ST EXUPERY		
Particulier	350 € / jour	1 500 €
Associations		
De 1 heure à 4 heures	60 € / an	
+ de 4 heures	120 € / an	
SALLE POLYVALENTE		
Particulier	150 € / jour	1 500 €
Associations		
De 1 heure à 4 heures	60 € / an	
+ de 4 heures	120 € / an	
ANCIENNE ECOLE VILLAGE		
Associations		
De 1 heure à 4 heures	60 € / an	
+ de 4 heures	120 € / an	
SALLE TAMBURINI		

Associations		
De 1 heure à 4 heures	60 € / an	
+ de 4 heures	120 € / an	
SALLE DES FETES DINELLI		
Résident	800 € / jour	3 000 €
Non résident	1 100 € / jour	3 000 €
Association commune	400 € / jour	3 000 €
Association hors commune	600 € / jour	3 000 €
Association but lucratif	1 200 € / jour	3 000 €
Soirée Saint Sylvestre	2 500 € / jour	5 000 €
MARCHE COUVERT		
Groupement commerçants (marché)	760 € / jour	
Vide dressing / Vide Grenier	300 € / jour	
1 emplacement pour particulier	10 € / jour	
1 emplacement pour commerçant ambulant	4 € / ml / jour	

- Article 3 : Les recettes désignées à l'article 2 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

Versement en numéraires ;
Chèques bancaires, postaux, CESU, vacances ;
Carte bancaire ;
Internet ;
Virement ;
Prélèvement.

- Article 4 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 18 000 €,
- Article 5 : Le régisseur est tenu de verser au Trésorier de Borgo Campile le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 4, et au minimum une fois par trimestre,
- Article 6 : Le régisseur est assujéti à un cautionnement de 1 800 €,
- Article 7 : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur,
- Article 8 : L'encaissement des recettes de la régie s'effectuera à la Mairie de Biguglia,
- D'autoriser le Député Maire à signer tous les documents correspondants.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué
François BERNARDINI
Delu

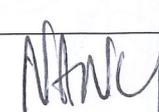
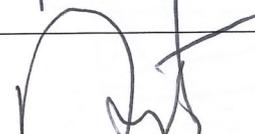
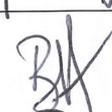
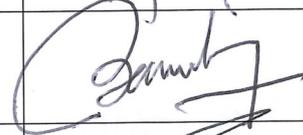
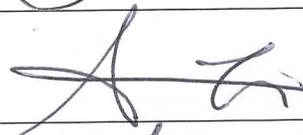
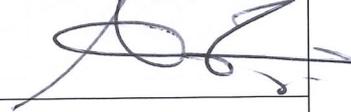
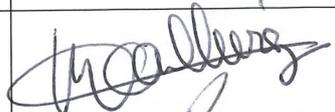
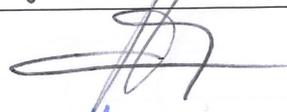


2016/120
S.G.S

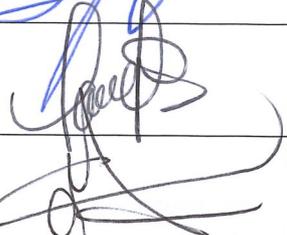
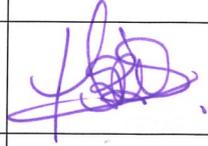
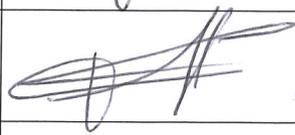
LISTE DES DELIBERATIONS EN DATE DU 20 MAI 2016		
DATE	INTITULÉ DE L'ACTE	PAGE
40-20-05-16	Recours à une ligne de trésorerie pour la construction du groupe scolaire du Bevinco	2016/96 2016/97 2016/98
41-20-05-16	Subventions complémentaires aux associations	2016/99 2016/100
42-20-05-16	Augmentation du tarif ALSH	2016/101 2016/102
43-20-05-16	Augmentation du tarif cantine	2016/103 2016/104
44-20-05-16	Tarifs et cautions pour la location des structures communales	2016/105 2016/106
45-20-05-16	Création de la régie pour l'organisation des "médiévales de Biguglia" et modification des tarifs entrées	2016/107 2016/108 2016/109
46-20-05-16	Location de la cafétéria de l'Espace Culturel Charles Rocchi et modification de tarifs	2016/110 2016/111
47-20-05-16	Demande de subvention sur le produit des amendes de police	2016/112 2016/113
48-20-05-16	Création d'une régie pour la gestion de la piste cyclable	2016/114 2016/115 2016/116
49-20-05-16	Création d'une régie pour la gestion de la location des structures communales	2016/117 2016/118 2016/119

2016/121
S.G.S

LISTE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2016

NOM PRENOMS	PRESENT	ABSENT	POUVOIR	EMARGEMENTS
GANDOLFI-SCHEIT SAUVEUR	X			
NANNINI MARIE HELENE	X			
PERETTI ANGE PAUL	X			
BELTRAN MURIEL	X			
BERNARDINI FRANCOIS	X			
POLINI MARIE JEANNE	X			
AGOSTINI ANTOINE			CHINESI KARINE	
CHINESI KARINE	X			
DEMASI SAUVEUR	X			
SCAILLIEREZ AUDREY	X			
RAGAS ANTOINE	X			
GIUDICELLI VALERIE	X			
GIGON PATRICK	X			

2016/122
S.G.S

ALBERTINI ANTOINETTE	X			
RONCHI FABRICE		X		
CRUCIANI CHRISTELLE	X			
CAPPELLARO JEROME			GIGON PATRICK	
SOUQUE NICOLE	X			
RAO FREDERIC	X			
GHIPPONI MARIE THERESE	X			
GANDOLFI-SCHEIT JOSEPH-HENRI	X			
MORICE NATHALIE	X			
MANFREDI MICHEL		X		
TERUEL JOELLE			CRUCIANI CHRISTELLE	
GANDOLFI ANTHONY		X		
VESPERINI STEPHANE			LEONELLI FRANCOIS	
LEONELLI FRANCOIS	X			
GAROBY SINUCELLU		X		
TOTH PASCALE		X		